

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
OU
EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2014-2015 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 7 janvier 2015 à 19h15, à la salle Des Lys.

Représentants des parents	Fonction	Présence	Absence
Michel Rocheleau	Président	x	
Isabelle Tardif	Vice-présidente	x	
Johanne Daudier	Secrétaire	x	
Anne-Marie Cardinal	Membre	x	
	Rep. comité de parents		
Sylvain Lemieux	Substitut comité de parents		x
Yasmina Tahî	Membre	x	
Jacinthe Bélair	Membre		x
Nancy Michaud	Membre	x	
Julie Desrosiers	Membre	x	
Isabelle Deslandes	Membre	x	
Annie Clermont	Membre		x
Lyne Loïsele	Membre		x
Nadia Ben Khalifa	Membre	x	
Ida Francoeur	Membre	x	
Stéphane Ricci	Membre	x	
Frédéric Bourget	Membre	x	
Benoît Lapointe	Membre		x
Rachid Hacherouf	Membre		x
Représentants de la communauté			
Gabriel Tremblay	Maison Jonathan		x
Représentant des directions d'école			
Sophie Dubé	Directrice adjointe		x
Représentante des enseignants			
Jocelyne Veilleux	Enseignante secondaire		x
Julie Rivard	Enseignante primaire	x	
Représentante des professionnels			
Rachel Marinier	Orthophoniste	x	
Représentante du personnel de soutien			
	Techn. Éduc. spéc.		x
Services des ressources éducatives			
Marie France Martinoli	Directrice adjointe	x	

1. **Constatation du quorum à 19:25**

2. **Ouverture de l'assemblée et le mot du président**

Monsieur Rocheleau souhaite la bienvenue aux membres et salue le courage de ceux qui ont bravé le froid.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par Isabelle Tardif, secondé par Isabelle Deslandes.

4. **Parole au public**

Le président du Conseil d'établissement de l'école Jacques Ouellette vient parler de ses inquiétudes concernant le manque d'espace criant à l'école Jacques Ouellette. La bibliothèque est en manque d'espace avec le mandat d'avoir les livres adaptés en braille. De plus, le programme CFER pour les élèves de 15 ans et plus manque d'espace. Il mentionne qu'on l'a référé au comité EHDA pour obtenir des suggestions et avoir du support.

Monsieur Rocheleau mentionne les limites du comité et offre la possibilité de communiquer avec lui en tant que commissaire parent.

5. **Adoption du procès-verbal du 1er décembre 2014.**

Le procès-verbal est accepté par Ida Francoeur secondée par Madame Yasmina Tahi.

6. **Nomination d'un représentant au comité de parents.**

Madame Nancy Michaud est élue par acclamation.

7. **Adoption des règles de la régie interne.**

Madame Martinoli mentionne que le comité a l'obligation de gérer le budget mais qu'il n'a pas obligation de nommer un trésorier.

Pour l'année scolaire 2014-2015, aucun exécutif ne sera formé, toutefois des rencontres ad hoc pourraient être organisées le cas échéant.

Nouveau point: un commissaire parent EHDA est nommé par le CCSEHDA et son mandat est de deux ans.

Un point 3.5 est ajouté au document de régie interne.

Nancy Michaud adopte et Julie Desrosiers seconde.

8. Code de difficulté des élèves HDAA

Plusieurs parents, à la dernière rencontre, ont demandé la possibilité d'obtenir de l'information et une présentation des codes de difficultés, dont Monsieur Sylvain Lemieux. Comme il est absent, il a demandé à madame Martinoli de reporter le point à la prochaine réunion. Le comité a décidé que le point serait quand même traité et que monsieur Lemieux recevrait l'information.

Madame Martinoli nous présente le document de *l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves...* On peut aussi le retrouver sur le site du MELS.

Elle mentionne que l'approche est individualisée et non liée à un code. Ainsi, deux élèves TED n'ont peut-être pas besoin des mêmes services. On parle plutôt d'équité que d'égalité.

On parcourt le document et on parle de la politique EHDA qui favorise l'intégration harmonieuse des élèves sans apporter une contrainte excessive pour l'élève lui-même ou les autres élèves. Le programme de l'école québécoise s'adresse à tous les élèves sauf pour les élèves ayant une déficience moyenne à sévère et une déficience profonde. Ceux-ci ont un programme adapté.

Les élèves, afin d'être reconnus handicapés, doivent répondre à certains critères et avoir une évaluation diagnostique réalisée par les professionnels de la CSMV ou par les professionnels de la santé selon le cas.

Certaines difficultés ne sont pas reconnues comme un handicap par le ministère de l'Éducation (exemple : la dyspraxie (selon la sévérité), la dyslexie, les troubles de comportement...)

La Commission scolaire doit démontrer hors de tout doute que malgré tout ce qui est mis en place, l'élève a besoin d'encore plus de services.

Madame Martinoli survole les codes de difficultés. Voir le document remis.

De plus, il existe des codes maisons afin de répondre à certaines exigences des conventions collectives et faciliter la répartition des services selon certaines particularités.

9. Répartition des ressources

Voir les documents: Critères de répartition des ressources en soutien à l'intégration et de soutien pour les classes spécialisées au primaire et au secondaire - année scolaire 2013-2014.

Au primaire, les ressources complémentaires sont centralisées. Les critères de répartition sont déterminés avec les directions d'école. Ce sont les ressources qui sont envoyées dans les milieux. Au secondaire, les critères de répartition des ressources pour les classes spécialisées sont déterminés avec les directions d'école. Par contre, les écoles reçoivent les budgets et organisent leurs services.

Madame Nancy Michaud s'interroge sur les services de T.E.S. non offerts au secondaire au niveau des classes d'accueil.

10. Pause

Comme il est 21h55, le comité décide de poursuivre et de sauter la pause.

11. Représentant de la communauté

Plusieurs organismes se sont retirés. Monsieur Rocheleau s'interroge quant à leur assiduité et se demande si nous devrions, en mi-année, ajouter un nouveau partenaire.

12. Parole au commissaire parent EHDAA

A été proposé de ne pas intégrer les écoles de Boucherville et de Saint-Bruno à la CSMV.

13. Parole au comité de parents

Aucun point n'est traité.

13.1 AQETA

Madame Martinoli demande aux membres de manifester leur intérêt avant le 8 janvier.

Anne-Marie Cardinale, Nadia Ben Khalifa, Yasmina Tahj, Nancy Michaud, Julie Desrosiers, Isabelle Deslandes et Johanne Daudier se sont manifestées.

Isabelle Tardif mentionne qu'il serait bien de parler de la formation de l'AQETA du mois d'octobre pour les parents lors de la réunion du mois de juin 2015.

14. Parole au représentant FCPQ

Aucun point n'est discuté, madame Francoeur ayant quitté.

15. Budget du comité

Madame Martinoli présente le budget de l'an passé.

Nous disposons de 4428\$ pour l'année 2014-2015.

16. Parole aux membres

Madame Nancy Michaud explique les raisons de son désistement au poste de présidente.

Elle mentionne aussi qu'elle aimerait avoir une conférence sur la dyspraxie. Elle aimerait qu'on prenne un temps pour en discuter dans le futur.

17. Varia

17.1 Sondage auprès des parents EHDAA

Monsieur Frédéric Bourget nous explique qu'il aimerait avoir une perspective globale des parents sur les services rendus par la CSMV : ce qui ne fonctionne pas et ce qui fonctionne bien.

17.2 Rencontre avec d'autres comités EHDAA

Monsieur Bourget reporte le sujet.

18. Levée de l'assemblée

Proposée par Johanne Daudier et secondée par Isabelle Tardif à 22h33